



DECLARATION AU CDEN DU 25 FEVRIER 2014



Monsieur le Préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le vice-président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs,

18 postes ont été octroyés à la Meurthe et Moselle pour le 1^{er} degré quand dans le même temps des suppressions sont annoncés dans le second degré. Une situation bien loin de répondre aux besoins de tous les élèves et enseignants de notre département.

D'ailleurs, nous constatons l'absence de convocation, du moins à notre connaissance, d'un CDEN ayant comme ordre du jour l'évolution des postes dans le second degré. En effet, nous nous interrogeons sur la légalité de mesures de cartes scolaires, dont nombre de collègues seront inévitablement destinataires, alors qu'un CDEN n'aurait pas étudié l'évolution de la carte.

Pour le 1^{er} degré, on pourrait, tout au moins, se féliciter de cette dotation positive qui tourne le dos aux centaines de suppressions de postes subies ces dernières années. Mais la Refondation de l'Ecole, tant annoncée, ne peut s'effectuer sans un engagement financier fort et à la hauteur des enjeux. Or, pour notre département, ces 18 postes ne pourront répondre à la fois aux besoins de l'éducation prioritaire, à la généralisation du plus de maîtres que de classes, à l'augmentation du nombre de remplaçants, à la baisse des effectifs par classe, à la scolarisation des moins de trois ans, à la réimplantation des RASED...

Vous nous direz que ces éléments ne portent pas sur l'ordre du jour de ce CDEN. Bien au contraire, une réforme des rythmes scolaires n'a de sens que si elle s'inscrit dans une réelle dynamique de Transformation de l'Ecole, une réelle dynamique pour la réussite de tous nos élèves, une réelle dynamique pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels de l'Education Nationale.

Aujourd'hui, cette réforme apparait comme « l'alpha et l'oméga » de la Refondation de l'Ecole portée par le ministre de l'Education Nationale. Mais qui nous fera croire qu'en réduisant uniquement la journée de classe d'environ 3/4h on favorise la réussite des élèves ?

La FSU ne partage pas les satisfécits répétés des uns et des autres parce que, même si des dispositifs locaux se déroulent sans difficulté majeure, en aucun cas cela ne signifie que cette réforme se justifie en l'état et apporte un bénéfice réel aux élèves.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU a décidé de rédiger un contre-rapport qui fasse réellement état des problématiques posés par les enseignants. Ce contre-rapport a été déposé au comité national de suivi le 12 février et fera l'objet de discussions lors d'une prochaine séance. Cette enquête a confirmé que nous étions bien loin d'une vision idyllique de la situation.

En Meurthe et Moselle, sur les 15 communes qui ont mis en œuvre la réforme depuis la rentrée de septembre 2013, seulement 1/3 des avis des conseils d'école ont été suivis. Plus de la moitié des enseignants de notre département concernés par la réforme actuellement marque des conditions d'apprentissage insatisfaisantes et ¼ considèrent que cela n'a rien changé. Seulement 10% constatent que le climat scolaire (attention des élèves, ambiance, fatigue) s'est amélioré. 80% voient leurs conditions de travail se dégrader ! 80% ! Ces appréciations négatives se retrouvent sur l'ensemble du territoire national. Tous ces indicateurs et bien d'autres encore doivent interroger fortement.

Au final, le sentiment de gâchis prédomine ; une réforme qui agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

Notre pays a la chance d'avoir des enseignants de grande qualité qui méritent plus de considération. Les professeurs des écoles sont tous les jours aux côtés des élèves pour les aider à apprendre, à progresser et à réussir. Ils surveillent les récréations, rencontrent les familles, montent des projets pédagogiques, tissent des liens avec les partenaires.

Vincent Peillon dit vouloir « aider les enseignants » et leur redonner de la confiance ajoutant que « *pour que l'école change, il ne suffit pas qu'un ministre le décrète* ». Il doit donc passer aux actes. On ne changera pas l'école sans s'appuyer sur celles et ceux qui font l'école au quotidien.

L'absence de cadrage national fort conduit à donner « les pleins pouvoirs » aux collectivités locales. N'y voyez ici aucune défiance ou posture d'opposition envers les élus mais de l'inquiétude et des interrogations. Car les conseils d'école sont certes consultés mais ont-ils vraiment la main pour peser sur les choix des municipalités ? Les réalités locales nous montrent que les mairies mettent sur la table pléthores de contraintes (transports, locaux, restauration scolaire, budget, personnels...), légitimes d'ailleurs pour d'entre elles, qui s'imposent donc, de fait, à tous. L'intérêt de l'élève n'est alors parfois qu'un slogan qu'on brandit et qu'on utilise à dessein. Pour s'en convaincre, observons que des journées de 6 heures sont maintenues dans certaines communes et regardons les calendriers scolaires pour les trois prochaines années : le respect de l'alternance 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances est bien loin d'être une priorité affichée. Vous avez donc dit intérêt de l'élève ?!

Dans ces situations, les enseignants se sentent écartés comme si leur parole importait peu ; c'est même parfois leur professionnalité qui est mise à mal.

D'ailleurs dans la plupart des échanges locaux, de quoi parle-t-on ? Des activités périscolaires : de leur encadrement, de leur coût, de leurs amplitudes horaires, éventuellement de leurs contenus... Mais parle-t-on réellement du temps de l'enfant, des effets de cette réforme sur les

apprentissages, sur la réussite des élèves ? Réforme des rythmes scolaires ou réforme du péri-scolaire ?

A la prochaine rentrée, la multiplicité des organisations scolaires va générer, à grande échelle, une gestion dégradée des personnels enseignants mais pas seulement, car cette réforme impacte aussi d'autres catégories : personnels territoriaux, personnels de l'animation. La FSU est aux côtés de tous ceux qui subissent une réforme à marche forcée et sont laissés pour compte.

A terme aussi, inévitablement, cette municipalisation renforcée de l'Ecole créera de la concurrence entre les établissements scolaires. Quant aux écoles privées, elles ne sont pas contraintes à l'application de cette réforme, et choisissent librement leurs horaires ; elles en font actuellement un argument de vente. De même, certains maires de communes rurales ne vont-ils pas renoncer à leur « école » devant l'infaisabilité de mettre en place cette réforme ?

Oui, cette réforme porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuserait les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires.

Oui, il y a danger que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales. Il n'est donc pas inutile de rappeler notre attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et notre refus de toute déréglementation.

Tous ces constats ont conduit la FSU, depuis des mois, à demander la réécriture du décret, la suspension de la mise en œuvre de la réforme et sa non-généralisation à la rentrée prochaine.

Il ne s'agit pas, ici, d'agiter des « chiffons rouges » mais bien de faire preuve de lucidité et de responsabilités.

Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. La FSU continuera de porter et haut fort cette ambition pour notre système éducatif.